



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSSES

- Séance du 25 Juin 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 33

Membres présents : 28

**Absents avec
procuration : 5**

**Absents sans
procuration :**

Votants : 33

Date de convocation : 19/06/2026

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
26/06/2026**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Malika BENSOUICI, Magalie GRANDSIMON, Xavier BERLUTEAU, Martine DESJARDINS, Didier ZERBIB, Michèle BENESSE, Cédric LACASSAGNE, Fabio VITULLI, Morgane CARRA, Jérôme SICARDON, Françoise BARRERE, Sonia BEC, Sébastien LATT, Sylvie CASSAING, Philippe REGAL, Elodie RICHARD, Souria BELHANDOUZ, Jean-Paul JOHEL, Jeannine MIROUZE, Florian CELIE, Hantavola SISTAC, Gilles DURET, Vicky VALLIER, Julien LAUSSU, Cynthia GONZALEZ, Christian CUQ, Guy DELRIEU.

**Excusés avec
procurations :** Philippe STREMLER à Michèle BENESSE, Marie-Ange KOFFEL à Malika BENSOUICI, Si Tat HOANG à Martine DESJARDINS, Alain D'ORSO à Jean-Paul JOHEL, Clara Jackiewicz Clara à Françoise BARRERE

Absents sans procuration : /

Secrétaire : Cédric LACASSAGNE

N° DEL/2026-5-06

**Acquisition de la
parcelle AP 180 au
1295 route d'Ox**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Considérant qu'à la demande de la commune, le Muretain Agglo a réalisé des travaux permettant la création d'un cheminement piétonnier le long de la RD15 route d'Ox, depuis le n°1305 jusqu'au n°950 route d'Ox.

Considérant que la parcelle cadastrée AP 74, sise 1295 route d'Ox, d'une superficie de 1459 m², appartenant à M. Cassard a été divisée en plusieurs parcelles et notamment la parcelle AP 180, qui est située en zone UC1 du PLU (Plan Local d'Urbanisme), correspondant aux secteurs d'habitat diffus, et que cette dernière, d'une superficie de 18 m², est concernée par le projet de création du cheminement piétonnier.

Considérant que le Muretain Agglo, la Mairie de Seysses et Monsieur Cassard ont co-signé une convention d'autorisation de travaux en domaine privé préalable à la régularisation foncière en date du 05/09/2024 ; la commune s'est engagée, au travers de cette convention, à régulariser la situation foncière en prenant à sa charge tous les frais liés à cette régularisation, et que M Cassard a donné un accord de principe de cession à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'acquiescer** une la parcelle cadastrée n° AP 180, d'une superficie de 18 m², située au n°1295 route d'Ox, à titre gracieux.
- **De préciser** que les frais de notaires et tout autre frais sont à la charge de la commune.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

Berger
Levyrolit

ID : 031-213105471-20260625-DEL2026_5_6-DE

N° DEL/2026-5-06

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Secrétaire de séance
Cédric LACASSAGNE

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

